



LES PLACES A LYON

2e arrondissement

Place Carnot



Cette place est dédiée à Lazare Carnot (1735-1823), auteur de travaux sur l'énergie motrice, notamment sur la possibilité de transformer la chaleur en énergie.

SITUATION et ACCES



Evolution d'un quartier

En ce début de 21^e siècle, la place Carnot et la Gare de Perrache délimitent encore le passage de la Presqu'île traditionnelle au quartier du Confluent situé au-delà de la gare de Perrache. Mais la réalisation du projet « Confluence », à travers un nouvel aménagement urbain, va rompre l'isolement relatif du Confluent et unifier l'ensemble du territoire de la Presqu'île tout en conservant l'identité de chaque secteur.

Pour de plus amples informations concernant « Confluence », vous pouvez consulter le site internet de la Ville de Lyon : www.lyon.fr, rubrique « Urbanisme » puis « Grands Projets ».



Place des Archives
(derrière Perrache)



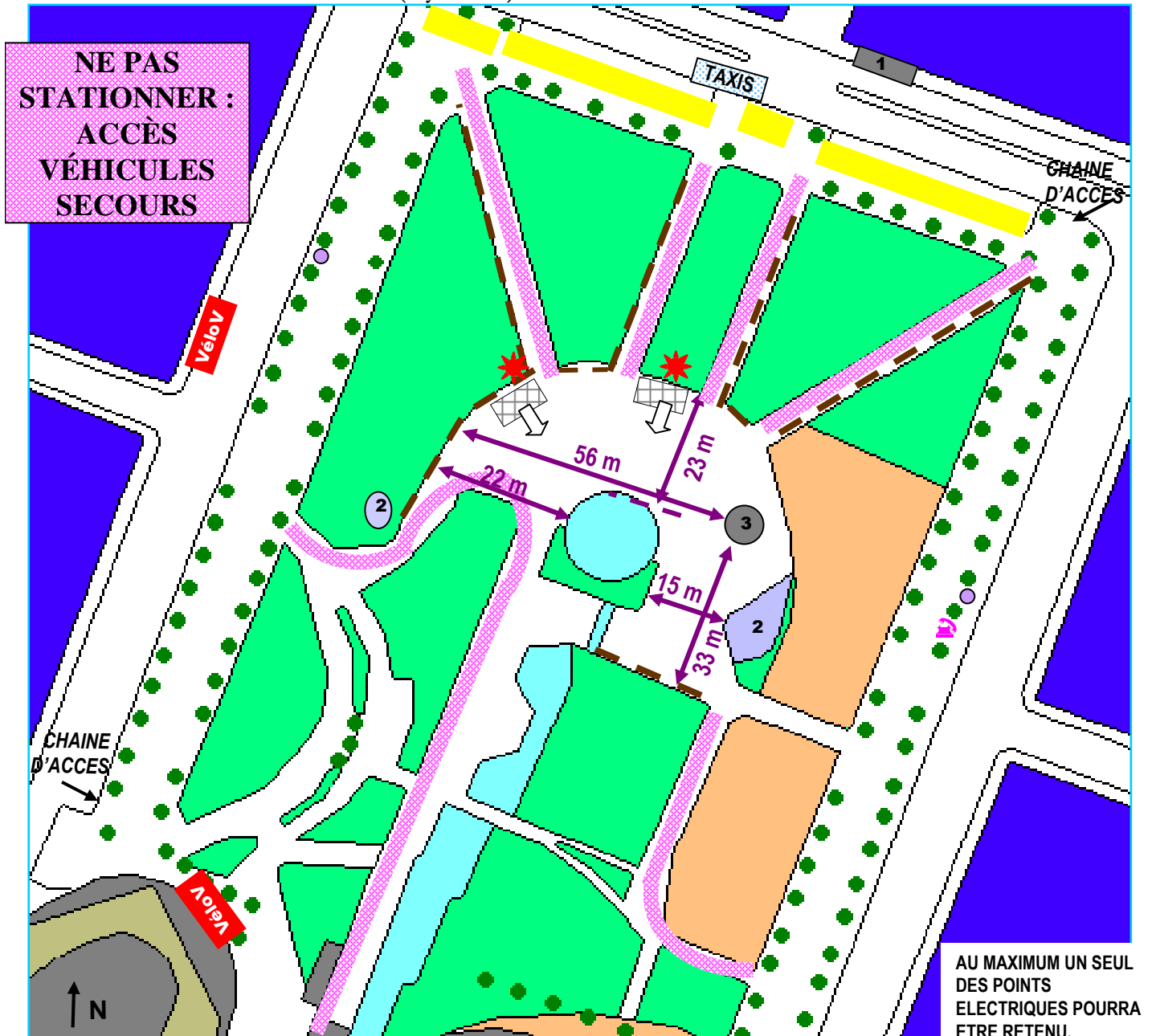
Musée des Confluences
Conseil Général du Rhône



Pour plus d'informations

Transports en commun Téléphone 04 26 10 12 12 / Internet www.tcl.fr
VéloV (location de vélos) Téléphone 0800 08 35 68 / Internet Ville de Lyon www.lyon.fr
Parkings Internet Ville de Lyon www.lyon.fr (toutes les offres de stationnement)
Internet Lyon Parc Auto www.lpa.fr (parkings LPA seulement)

Place Carnot (Lyon 2^e)



NE PAS STATIONNER : ACCÈS VÉHICULES SECOURS

AU MAXIMUM UN SEUL DES POINTS ELECTRIQUES POURRA ETRE RETENU.

GENERALITES

Charges admissibles	Surfaces disponibles
Toutes charges	Environ 1000 m ²
Revêtements	Accès techniques
Dallage	Chaînes au nord-est et au sud-ouest
Occupations éventuelles	
Manège en permanence / Marché de Noël en décembre	
Terrasses en été	

LEGENDE

- Arbres et
- Espaces verts
- Bancs
- Toilettes
- ☎ Téléphones
- 1 Parking 2 roues
- 2 Statues
- 3 Manège
- ☐ Possibilité implantation podium

Arrivées électriques Ville de Lyon

La Direction de l'Éclairage Public de la Ville ne donnera un avis définitif sur la possibilité ou non de fournir les alimentations demandées qu'après avis favorable de la **commission de sécurité**, étude du dossier **complet**, et selon **ses disponibilités**.

Bien entendu, les alimentations électriques peuvent être demandées à EDF.

Pour un dossier de demande d'Occupation Temporaire de l'Espace Public : ● consulter le site de la Ville : www.lyon.fr (Sécurité, Manifestations publiques) ● contacter le service OTEP au standard de la Mairie Centrale 04 72 10 30 30 ou par courrier : Service OTEP - Ville de Lyon - 69205 Lyon Cedex 1

IMPORTANT / Cartographie origine Communauté Urbaine de Lyon - S.U.R. - droits réservés, autres origines (INSEE...) - droits réservés / Document réalisé par le service OTEP de la Ville de Lyon avec la contribution du Grand Lyon